

## Les placements fiduciaires vous permettent de placer des liquidités à court terme auprès d'une banque à l'étranger

### Votre besoin

Placer des liquidités à court terme (1 à 12 mois) en CHF et en monnaies étrangères.

### Avantages

- § Sécurité : votre rémunération est fixe sur toute la durée
- § Attractivité : vos intérêts sont exonérés de l'impôt anticipé

### Caractéristiques détaillées

Le placement fiduciaire permet de placer des liquidités à taux et terme fixes auprès d'une banque à l'étranger et ainsi de bénéficier de l'exonération de l'impôt anticipé. L'opération est effectuée par la banque auprès d'une banque tierce à l'étranger ou auprès de notre succursale de BCV Guernesey, au nom du client et aux risques du client.

Taux d'intérêt	Taux fixé selon les conditions de l'Euromarché
Montant minimum	CHF 100'000 ou contre-valeur en devises étrangères
Durée	1 à 12 mois
Commission	Déterminée en fonction du montant et de la durée

Il est également possible de créer un dépôt fiduciaire à deux jours de préavis (call), pour un montant minimum de CHF 200'000 ou la contre-valeur en devises étrangères.